Du capital invisible à la valeur opposable

Une architecture statistique européenne du capital humain non marchand

« Le temps disponible s'affirme comme un droit à une valeur. »

— Jacques Delors, Les indicateurs sociaux, 1971

PARTIE I · CE QUE LES COMPTES EUROPÉENS NE VOIENT PAS

› Une comptabilité qui ne compte que les transactions

Le PIB additionne les transactions monétaires. Ce que l'Homme produit sans transaction – soigner un parent, élever un enfant, faire vivre une association — n'entre pas dans ces comptes.

› L'ordre de grandeur

La production non marchande représente entre un tiers et la moitié de toute l'activité économique utile des pays de l'OCDE (Miranda, 2011). La borne basse – un tiers de l'activité totale – équivaut à 50 % du PIB.

Rapportée au PIB de l'Union (≈ 18 800 Md€ ; Eurostat, 2025), elle représente approximativement 9 400 Md€ : sous réserve méthodologique, l'ordre de grandeur du PIB combiné de l'Allemagne, de la France et de l'Italie échappe chaque année aux statistiques européennes.

› Le Semestre européen et la hiérarchie des données

Le Semestre européen est le cycle annuel par lequel l'UE coordonne les politiques économiques, budgétaires et sociales de ses États membres.

Un rapport-pays du Semestre compare des dépenses publiques formelles sans voir la production informelle de capital humain. Les pays qui s'appuient le plus sur leurs citoyens apparaissent les moins bien équipés – et se voient recommander de dépenser plus.

L'opposabilité d'un indicateur dans le Semestre ne dépend pas de sa nature (état, stock, flux) mais de l'infrastructure de données qui le produit : comptabilité nationale (INS, SEC 2010) au sommet, enquêtes obligatoires au milieu, enquêtes volontaires en bas. Un flux monétaire tiré d'une enquête non obligatoire n'est pas plus opposable qu'un pourcentage de l'enquête EU-SILC.

› Un diagnostic sans instruments

La Commission Stiglitz-Sen-Fitoussi (2009) a produit un rapport sur la mesure, non sur les politiques. Ses auteurs reconnaissent eux-mêmes que les recommandations restent largement non mises en œuvre (Stiglitz et al., 2018).

Leur taxonomie – capital physique, naturel, humain, social – structure l'architecture proposée ici. Six de leurs recommandations trouvent une réponse directe dans le corpus.

› 50 indicateurs, 25 orphelins

Publié en 2025 par le Centre commun de recherche de la Commission européenne, le tableau de bord SIWB recense 50 indicateurs d'investissement social et de bien-être. 12 sont couverts par le cadre comptable européen. 13 par des comptes satellites existants. 25 ne le sont pas.

› Un état n'est pas un flux

Un état dit combien de personnes font quelque chose. Un flux dit combien cela pèse en euros chaque année. Un arbitrage budgétaire se joue sur des flux.

› Deux manques

Aucun des 50 indicateurs SIWB ne mesure le temps parental ni l'aidance informelle.

› La résolution du Parlement européen – un mandat sans instrument

En mars 2026, le Parlement européen a voté une résolution demandant d'aligner la gouvernance du Semestre sur l'investissement à long terme dans le capital humain. Sans proposer le mécanisme comptable intermédiaire. C'est ce mécanisme que ce texte propose.

PARTIE II · DE L'INDICATEUR AU FLUX

› Le Système européen de comptabilité étendue (SECE)

Le SECE couvre les 25 indicateurs SIWB du Régime C. Il se compose de cinq comptes satellites couvrant respectivement la production non marchande (CPS), la qualité du travail (CQT), le capital naturel (CCN), le capital humain (CCSH) et le capital institutionnel et social (CCIS). Il convertit des indicateurs de niveau T4 en données compatibles avec le niveau T1.

› Le compte satellite

Un tableau annexe, branché sur la comptabilité nationale, qui chiffre une réalité que le PIB ignore ou mélange – ici le travail domestique non rémunéré – sans bouleverser le système officiel. Relié au cadre central, il n'est pas tenu d'en suivre toutes les règles ; une fois mûr, il peut y être absorbé. C'est la trajectoire visée par le SECE.

› Aucune donnée nouvelle

Le principe est simple : aucune source de données nouvelle. L'architecture branche des enquêtes européennes sur un cadre comptable unifié et génère la couche de flux absente.

› Quatre méthodes pour chiffrer l'invisible

Le coût de remplacement (COR) valorise un service : ce que coûterait le même service acheté sur le marché. Il tarife le service, pas la personne – une heure d'aide vaut le même prix que ce soit un cadre ou un ouvrier qui la donne.

Le coût d'opportunité (OC) valorise un revenu manqué : le salaire de marché de la personne prestataire. L'écart COR/OC devient lui-même un indicateur d'inégalité salariale structurelle entre États membres.

La valeur statistique d'une année de vie (VSLY) valorise un risque : la disposition à payer pour une année de vie supplémentaire en bonne santé. Ce n'est pas le coût du soin – c'est la valeur que la société attribue au risque vital évité.

Le coût évité (CE) valorise un dommage prévenu : le coût qu'il faudrait supporter si le service écosystémique disparaissait. Seule méthode déjà encadrée par un standard ONU formel (SEEA-CF, 2012). L'agrégation inter-méthodes n'est défendable que lorsque les flux alimentent le même compte SECE et que les chevauchements sont éliminés.

› Ce qui n'est pas tranché est précisé

Pour les soins, le bénévolat ou la formation, un marché de référence existe. Pour la confiance institutionnelle (CCIS), non : l'approche y mesure un coût évité, non une valeur produite.

Ce compte doit-il produire des flux comparables aux quatre autres, ou rester qualitatif ? La question reste ouverte.

› La demande restée sans réponse

Dans les *Indicateurs sociaux* (1971), Jacques Delors pose une question : doit-on tenir compte de la manière dont la société ressent, conçoit et utilise le temps ? Il y répond par deux raisons : l'une anthropologique – l'affrontement au temps comme donnée permanente de la condition humaine ; l'autre politique – les sociétés industrielles rêvent que le temps devienne du loisir, mais la consommation éclipse ce rêve.

Sa demande statistique : un indicateur à l'échelle de la vie totale d'un individu, un indicateur de synthèse, lisible d'un coup d'œil, qui agrège les autres, et un indicateur qui met en lumière la manière dont le temps est vécu. Aucun de ces trois instruments n'existait. Aucun n'existe encore.

Cette phrase « *Le temps disponible s'affirme comme un droit à une valeur* » contient les deux pôles du corpus : le droit – le temps choisi, qui produit les volumes – et la valeur – le SECE, qui les valorise en flux opposables.

› La parentalité et l'aidance

Aucun des indicateurs du SIWB ne chiffre la charge parentale ou l'aidance informelle. Le corpus en propose deux.

Le PCPI assemble trois sources existantes – HETUS, EQLS, COR – et produit la production parentale non marchande en flux annuels par État membre.

L'ICPI assemble quatre sources – HETUS, EHIS, EQLS, COR – et produit la production d'aidance informelle en flux annuels. L'ICPI dispose d'un avantage structurel : l'enquête EHIS est obligatoire pour les 27.

› Le module biographique de trajectoire du capital humain

Le CCSH-T valorise ce qu'une trajectoire a produit hors du marché : années d'aidance, de parentalité intensive, de formation non formelle. Il constitue un indicateur à l'échelle de la vie totale.

Deux grandeurs se lisent en parallèle et ne se soustraient pas. La grandeur A mesure ce que la société a reçu : heures totales valorisées au COR. La grandeur B mesure ce que cette production a coûté à la personne qui l'a fournie : pénalité salariale sur les années de reprise. Le CCSH-T fonctionne en mode dégradé dès aujourd'hui ; sa précision augmente avec le CTP, sans en dépendre pour exister.

› Le ratio de synthèse

Le NHCFI rapporte le flux non marchand au PIB de chaque État membre. C'est l'indicateur « de grossissement » que Delors appelait de ses vœux : une vue synthétique lisible d'un coup d'œil. Le CPS et le CCSH en sont les indicateurs « d'affinement ». Ce partage est un choix contraint par la non-agrégation de comptes dont les méthodes de valorisation diffèrent.

› Le taux d'autonomie temporelle

Le compte de la production sociale valorise les usages, mais présuppose qu'ils reflètent des choix. Il ne distingue pas une heure d'aidance librement choisie d'une heure structurellement contrainte.

Le cadre LIMTIP (Zacharias, 2011) introduit cette distinction : il identifie les ménages officiellement non pauvres en revenus, mais dont le temps non rémunéré est déjà saturé. Appliqué à l'Italie : 3,1 à 3,6 % de la population en pauvreté cachée – 2,2 millions de personnes, invisibles à toute statistique européenne.

Le TAR mesure, après l'adoption du droit, si le temps obtenu est vécu comme un choix ou reste une contrainte formellement redécoupée. Sa formule combine le volume de droits activés via le CTP, le score d'autonomie perçue (EQLS) et le volume de référence HETUS. TAR = 0 si le droit n'est pas activé ou est perçu comme contraint. TAR = 100 si le droit est pleinement activé et perçu comme autonome.

Le LIMTIP mesure la contrainte structurelle avant le droit ; le TAR mesure l'autonomie réelle après. Ensemble, ils constituent le seul dispositif capable de tester si un droit formel au temps a produit de l'autonomie réelle.

Sans cet indicateur intégré à l'architecture, l'évaluation du temps choisi en 2035 ne pourra pas répondre à la seule question qui compte : le droit au temps a-t-il réduit le manque de temps réel, ou a-t-il seulement rendu visible une contrainte qui existait déjà ?

› Du droit au temps à l'écriture comptable

Sans le SECE, les dépenses du temps choisi sont des dépenses courantes de protection sociale. Avec lui, elles génèrent des flux : capital humain accumulé, production de soins, coûts évités. L'investissement social à retour fiscal positif cesse d'être une thèse pour devenir une ligne opposable.

L'enquête sur l'emploi du temps (HETUS) fournit les valeurs unitaires. Le compte-temps personnel fournit les volumes : combien d'heures, par qui, dans quelle catégorie, à quelle date. Aucun des deux ne constitue seul la chaîne.

PARTIE III · DU FLUX AU COMPTE SATELLITE OBLIGATOIRE

› Du flux monétaire au compte obligatoire

Le niveau T1, premier seuil d'obligation statistique, se définit par deux caractéristiques cumulatives : des données produites dans le cadre de la comptabilité nationale et des indicateurs à seuils numériques déclencheurs. Aucun des cinq comptes du SECE ne remplit aujourd'hui ces critères.

› Le précédent

Les comptes économiques de l'environnement ont suivi la séquence entière via le règlement n° 691/2011 dont l'architecture modulaire a été conçue pour être extensible. Le SECE nécessite un règlement nouveau, mais la séquence est reproductible.

L'Union a légiféré (R. 691/2011) un an avant que le standard formel de l'ONU – le SEEA-CF (2012) – ne soit adopté. La proposition de règlement pour le SECE n'a donc pas besoin d'attendre la formalisation complète du standard ONU.

› Six étapes vers l'obligation statistique

S0. Préconstitution méthodologique | S1. Standard international formel | S2. Études pilotes mandatées par la Commission | S3. Proposition législative | S4. Adoption | S5. Reporting obligatoire

› Chronologie et enseignements

Du premier règlement (2011) à la première obligation de reporting pour un nouveau module (2026) : 15 ans. La condition institutionnelle décisive est l'existence du *London Group*, actif depuis 1994. Il n'existe pas d'équivalent pour le capital humain non marchand : c'est la pièce institutionnelle manquante.

L'objectif n'est pas un standard à l'horizon 2045 : c'est l'intégration dans les rapports-pays – une décision de la Commission européenne, non de la Commission de statistique de l'ONU.

PARTIE IV · DU COMPTE À LA GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE

› Le chaînon manquant

L'Union européenne a construit un édifice de surveillance sociale composé de cinq couches : principes (Pilier européen des droits sociaux), mesure d'état (Social Scoreboard, 14 indicateurs headline), surveillance (Social Convergence Framework), politique (Plan d'action EPSR, cibles 2030) et réglementaire (R. 691/2011).

Les cinq couches partagent une propriété : elles mesurent des états – taux, indices, drapeaux de risque. Aucune ne produit de flux monétaires annuels opposables dans un arbitrage budgétaire. Le SECE est la sixième couche – celle qui convertit les états en flux.

› L'asymétrie fondamentale

Le Semestre européen organise deux voies parallèles de surveillance, structurellement asymétriques. La voie macroéconomique (MIP) opère avec des données de comptabilité nationale, des seuils numériques déclencheurs, un bras correctif et des sanctions possibles.

La voie sociale (Scoreboard + SCF) opère avec des données d'enquêtes, une classification relative, aucun seuil fixe, aucun bras correctif.

Le *Social Scoreboard* n'est pas un tableau de bord passif : il alimente un mécanisme opérationnel – le SCF – dont le principe est inscrit et ancré dans le règlement n° 2024/1263. L'intégration institutionnelle existe. Il manque la force d'opposabilité : les données sous-jacentes ne proviennent pas de la comptabilité nationale.

› La SIP – ce qu'elle proposait et pourquoi elle a échoué

En mai 2021, les gouvernements belge et espagnol ont proposé la *Social Imbalances Procedure* (SIP), inspirée du MIP mais sans bras correctif. Ses indicateurs étaient les quatorze headlines du Social Scoreboard.

En mai 2022, l'avis conjoint EMCO-SPC a identifié un consensus de principe avec des divisions sur les seuils et la base juridique. En mai 2023, la SIP a été renommée *Social Convergence Framework* (SCF) : sans seuils, sans automaticité, sans bras correctif.

La SIP a échoué parce qu'elle proposait une procédure sans données nouvelles. Sans base comptable, la procédure ne pouvait ni calibrer ses seuils ni parler la même langue que le MIP.

› Ce que le SECE apporte à la SIP

Le SECE fait parler les indicateurs sociaux dans la même langue que les indicateurs macroéconomiques du MIP : des données produites par les INS dans le cadre de la comptabilité nationale, exprimées en euros, rapportées au PIB. Le NHCFI est le premier indicateur social qui adopte le même format qu'un indicateur MIP.

Les quatre comptes du SECE résolvent le problème de diagnostic qui faisait échouer la SIP : le CPS révèle si la production sociale est reconnue comptablement, le CCSH si le capital humain est entretenu ou en déplétion, le CQT si les conditions de travail soutiennent ou érodent ce capital, le CCN peut être intégré dans l'architecture des comptes environnementaux.

› Le SCALE – la proposition architecturale

SIP + SECE = SCALE – *Satellite Capital Accounting for Legislative Embedding*. La SIP de 2021 proposait une procédure sans comptabilité. Le SECE propose une comptabilité sans procédure. Le SCALE couple les deux.

› Le triptyque juridique

L'article 338 du TFUE permet la création de nouveaux outils statistiques – via la procédure législative ordinaire.

L'article 4 du règlement 1176/2011 habilite la Commission à modifier la composition et les seuils du scoreboard du MIP sans nouvelle législation – sous réserve que l'indicateur soit pertinent pour la détection de déséquilibres macroéconomiques.

L'article 148 du TFUE fonde la procédure de coordination des politiques de l'emploi, sur laquelle le R. 2024/1263 a greffé le SCF, alimenté par le *Social Scoreboard*.

Les trois voies sont complémentaires et réalisables en parallèle. Aucune modification de traité n'est requise.

› L'écart qui reste est politique

Le travail statistique – méthodes de valorisation, sources d'enquêtes, formules d'agrégation, standards internationaux – est achevé. Le travail institutionnel – véhicules juridiques, séquences, précédents réglementaires – est documenté. L'écart entre ce qui est techniquement documenté et ce qui est institutionnellement réalisé est un écart politique, pas académique.

Jean-Charles Adriaenssens-Gardes
M2 Innovation et Entreprises à Paris-Saclay | Bachelor of Science in Financial Economics
Ancien chargé de mission en cabinets ministériels